

**LICENCE 3 CAVEJ  
CONVOCATION AUX EXAMENS DE MAI / JUIN 2016**

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants régulièrement inscrits pédagogiquement au Cavej.

**EPREUVES ECRITES :**

Elles ont lieu au **Centre René Cassin - 17 rue Saint Hippolyte - 75013** – Paris  
(métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

**Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour émarger.**

La carte d'étudiant 2015/2016 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que tout appareil numérique éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.

Les matières présentées au délestage ne peuvent être repassées en mai/juin.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un 1/3 temps, qui doivent se faire connaître obligatoirement par mail au plus tard le 4 mai à [cavlic@univ-paris1.fr](mailto:cavlic@univ-paris1.fr) en précisant les matières qu'ils présenteront.

**NOMS DE A à L : AMPHI 1 - RdC**

**NOMS DE M à Z : AMPHI 2 - 2<sup>ème</sup> étage**

SEMESTRE 6		
<b>Droit européen</b>	MERCREDI 25 MAI	14H -17H
<b>Contrats spéciaux</b>	JEUDI 26 MAI	9H30-12H30
<b>Contentieux administratif</b>	JEUDI 26 MAI	14H30-15H30
<b>Droit des sociétés 2</b>	JEUDI 26 MAI	16H30-17H30

**AMPHI 1 – RdC :**

SEMESTRE 5		
<b>Droit administratif les biens</b>	MERCREDI 1er JUIN	9H30-12H30
<b>Relations individuelles de travail</b>	MERCREDI 1er JUIN	14H-15H
<b>Droit des sociétés 1</b>	JEUDI 2 JUIN	9H30- 12H30
<b>Introduction au droit comparé</b>	JEUDI 2 JUIN	14H-15H

**Documents autorisés :**

**Droit des sociétés 1 et Contrats spéciaux : codes non annotés par l'étudiant autorisés**  
**Autres épreuves : aucun document autorisé**

**EPREUVES ORALES :**

**Elles auront lieu à partir du 17 mai 2016.**

**La répartition des jurys pourra être consultée sur ce site vers la mi-avril au plus tard.**

Rappel du règlement de l'examen

- Toute défaillance à une matière fait obstacle à l'admission finale.

- En cas d'échec ou de défaillance à la session de mai/juin :

Toutes les notes égales ou supérieures à la moyenne restent acquises pour la session de rattrapage.

Toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la session de mai/juin restent acquises pour la session de rattrapage.

Toutes les notes inférieures à la moyenne, d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé à la session de juin, devront obligatoirement être repassées à la session de rattrapage.

La gestionnaire licence 3 CAVEJ  
15/03/2016